FE.-REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-643 DU 13 OCTOBRE 2005

Autorisant Monsieur Sylvestre Pascal Cocouvi TOGBENOU à renoncer à la nationalité béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2 001;
- Vu le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2004-131 du 17 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme;
- **Vu** le décret n° 2004-094 du 24 février 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Vu la requête de Monsieur Sylvestre Pascal Cocouvi TOGBENOU et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 octobre 2005 ;

DECRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Monsieur Sylvestre Pascal Cocouvi TOGBENOU, de nationalité béninoise, né le 17 mai 1972 à Porto-Novo (République du Bénin), fils de TOGBENOU Simon Hognon et de LATEVI Agathe, est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2: Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé Sylvestre Pascal Cocouvi TOGBENOU, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 octobre 2005

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,

Rogatien BIAOU.-

Sosso Ca Dorothé C. SOSSA.-

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MJLDH 4 MAEIA 4 AUTRES MINISTERES 19 AMBASSADE BENIN/Allemagne 2 DGBM-DCF-DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN - IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERESSE 1 JO 1.